

tions scientifiques, l'activité intellectuelle s'y déployait plus largement que dans aucune autre ville du royaume. L'esprit public s'y montrait à la fois municipal et général et comprenait la France entière dans ses tentatives d'affranchissement. A toutes les époques de crise, on verra le peuple de Paris figurer comme chef de l'opinion militante : sous Charles VI, pendant la Ligue, durant la Fronde, et enfin en 1789, on le trouvera donnant l'impulsion au progrès et au désordre, fatalement mêlés ensemble.

En Allemagne, la constitution de la bourgeoisie fut moins laborieuse, moins humble, dans ses premières aspirations, plus mêlée des son origine aux affaires de l'Etat et de la société ; mais, moins heureuse et moins favorisée par les circonstances, la bourgeoisie allemande n'est pas, comme la bourgeoisie française, devenue l'incarnation par excellence de la nation et la maîtresse à peu près absolue de sa destinée. La cause de cette infériorité tient à ce que les démarcations que le système féodal établissait entre les diverses fractions de la société se retrouvent dans la constitution de la bourgeoisie allemande. Chaque cité eut au moins deux et même trois catégories de bourgeois : les nobles, les francs bourgeois et les bourgeois. Les nobles résidaient ordinairement en dehors des villes, dans des châteaux forts ; cependant les avantages de tout genre que leur présentait une communauté de relations avec les citoyens leur faisaient rechercher le droit de bourgeoisie. Leurs noms étaient inscrits en tête du rôle des bourgeois ; ils avaient la place d'honneur dans certaines cérémonies. En raison de leur résidence, on les appelait *faux bourgeois*, c'est-à-dire bourgeois du dehors. (*Fal Bulgern* en allemand, *out Burgesses* en anglais.)

Au-dessous du corps des nobles se trouvaient les francs bourgeois, qui n'avaient pas d'autre profession que celle des armes. Cette partie de la bourgeoisie était, en général, composée mi-partie de descendants de fils puînés de nobles qui n'avaient pas de fiefs, et mi-partie de citoyens dont les ancêtres avaient été affranchis, et qui, arrivés à l'indépendance sociale par le commerce ou l'exercice d'une profession, étaient devenus assez riches et assez nombreux pour obliger les nobles à les admettre au partage des fonctions municipales, et à avoir ainsi leur part dans le gouvernement de la cité. Malgré la communauté de leurs intérêts et les incessants rapports personnels qu'exigeaient le soin et la défense de ces intérêts, les francs bourgeois étaient très-peu unis entre eux, la partie noble se tenant autant que possible en dehors de la partie d'origine purement bourgeoise.

En dernier lieu venient les simples bourgeois ou affranchis (*Freedmen* ou *Freemen*), qui n'avaient pas le droit de porter les armes. C'est à cette classe qu'étaient dévolus les travaux des champs et de la vie domestique, l'exercice des métiers, du commerce, toutes professions qui étaient méprisées, non-seulement par les nobles, mais aussi par les francs bourgeois. Ceux-ci rendaient aux simples bourgeois les dédains que leur faisait éprouver la noblesse. Des règlements conçus dans un but d'exclusion jalouse tendaient à rendre infranchissable la séparation entre les deux classes. Les francs bourgeois, qui s'alliaient par mariage à des filles de simples bourgeois, perdaient leur privilège jusqu'à la quatrième génération. Cette classe n'avait, bien entendu, aucune part dans les honneurs municipaux. Chacune des diverses catégories de métiers dont elle était composée, bouchers, tanneurs, cordonniers, boulangers, serruriers, avait son conseil de gouvernement, son revenu, son règlement intérieur. Quant aux intérêts généraux, c'est l'évêque qui en était ordinairement l'avocat. Cet état de choses se prolongea jusqu'au XIII^e siècle. En récompense des services que, à cette époque, la troisième classe des bourgeois des villes rendit aux empereurs de la maison de Franconie, Henri IV et Henri V, dans leur lutte contre l'aristocratie féodale et la papauté, ces souverains firent disparaître les barrières qui séparaient les bourgeois exerçant des métiers, *offices civiles*, de leurs autres concitoyens, et transportèrent à des baillis et magistrats impériaux le droit de patronage des évêques ; changement qui fut très-favorablement accueilli, car, à la longue, la morgue et la froideur épiscopales étaient devenues aussi désagréables à supporter que l'avaient été la violence et l'insolence des seigneurs. Après la mort de Frédéric II, le droit d'élection aux honneurs municipaux était devenu le partage commun des citoyens dans les libres villes. Grâce à cette union entre les diverses fractions de leurs populations, ces villes prirent de l'importance. Les princes traitèrent avec elles comme avec des États souverains. Mais là devait s'arrêter l'action de la bourgeoisie allemande, son importance resta purement communale.

En Italie, la bourgeoisie, c'est-à-dire l'élément urbain, opprimé comme partout par l'aristocratie féodale, vainquit celle-ci sur le champ de bataille. Plus politique que la bourgeoisie française, la bourgeoisie italienne, favorisée en outre par des circonstances particulières, empêcha les causes de cette lutte de renaître, en obligeant les seigneurs à chasser leur genre de vie, c'est-à-dire à renoncer à leurs châteaux fortifiés pour venir habiter dans l'intérieur des villes, ce qui, en quelques générations, leur donna les mêmes goûts, les

mêmes mœurs qu'à la masse de la population, et leur inspira le même dévouement pour le maintien de ces institutions qui devaient assurer aux cités qui en jouissaient une longue indépendance, sinon la liberté politique.

— Econ. soc. Depuis la révolution de 1789, il a toujours été très-difficile d'assigner un sens exact aux mots *bourgeoisie* et *bourgeois*. Ce sens a varié et dû varier avec les modifications qui, depuis cette époque, se sont successivement introduites dans l'organisme social. Pendant longtemps, les écrivains politiques ont ainsi désigné les classes qui, sans vivre ou pouvoir vivre dans cette oisiveté tant reprochée aux classes nobiliaires, étaient cependant celles-ci en culture intellectuelle, en lumière, voire même en richesses. Aujourd'hui, ces mots, pris dans leur acception la plus générale, s'appliquent à toute la partie de la société qui, en dehors de l'intelligence et des lumières, réunit en elle les autres conditions de l'indépendance sociale. Aux yeux des masses, quiconque est en possession d'une certaine quantité de capital, soit que ce possesseur exploite personnellement ce capital, ou vive des produits qu'il en retire, est bourgeois. Ce jugement du populaire, M. Proudhon, dans son œuvre posthume intitulée : *De la capacité politique des classes ouvrières*, le formule en ces termes : « La bourgeoisie, c'est la classe qui vit d'autre chose que de son travail, quand elle travaille ; c'est la classe qui vit du revenu de ses propriétés, de ses capitaux, de ses dotations, pensions, subventions, actions, traitements et bénéfices. » Selon cette formule, les cadres de la bourgeoisie sont faciles à établir : riches propriétaires et commerçants, les chefs d'industrie, les capitalistes, les magistrats, les hauts fonctionnaires en forment l'état-major. Au-dessous de la bourgeoisie est la classe qui vit exclusivement de son travail. Cette division de la société française en classe bourgeoise et classe ouvrière est, ainsi que le démontre M. Proudhon, la conséquence même de l'ordre politique et économique créé par la Révolution de 1789. « Auparavant, dit-il, l'ouvrier existait dans la corporation et la maîtrise, comme la femme et l'enfant dans la famille ; la classe des travailleurs était comprise dans celle des entrepreneurs ; mais une fois le faisceau des corporations brisé sans que les fortunes et les conditions entre les maîtres et ouvriers fussent devenues égales, la distinction s'est établie d'elle-même entre la classe des patrons détenteurs des instruments de travail, capitalistes et grands propriétaires, et celle des ouvriers, simples salariés. » La supériorité de fait du maître sur l'ouvrier a reçu la consécration de la loi. L'article 1781 du Code civil déclare que le maître est *crû sur sa parole* ; disposition que Napoléon I^{er} traduisait brutalement : *La parole de l'ouvrier ne vaut pas celle du maître*.

Pendant tout le temps que dura le régime parlementaire, l'importance politique de la bourgeoisie fut au niveau de son importance sociale. Voici en quelques termes M. Proudhon esquisse, en la condensant, l'histoire de cette domination : « Devenue par son homogénéité, par ses capitaux, par son influence incontestée sur la plèbe, maîtresse de l'Etat, la bourgeoisie n'y vit pour elle qu'un moyen de consolider sa position acquise, et, par les emplois et le budget, de se créer un nouveau champ d'exploitation et de fortune. Substituée aux droits du clergé, de la noblesse et du roi dans les anciens états généraux, la bourgeoisie n'aperçut nul inconvénient à conserver à l'Etat sa forme monarchique, centralisatrice et unitaire ; seulement, éclairée par l'exorbitante concentration d'autorité que Napoléon I^{er} s'était arrogée, elle eut soin de prendre vis-à-vis du prince ses sûretés, ce que l'on nomma la charte constitutionnelle. Au fond, c'était par la bourgeoisie et pour la bourgeoisie que se percevait l'impôt, par la bourgeoisie et pour la bourgeoisie que régnait le roi. Toute justice émanait d'elle. Le gouvernement du roi était son gouvernement : elle entendait avoir seule le droit de faire la paix et la guerre, de même que la hausse et la baisse, et si elle eut parfois à réprimer les velléités politiques de la couronne, on put juger qu'elle n'était pas longtemps à faire son deuil d'une dynastie. » Les événements de 1830 et de 1848 sont là pour justifier le célèbre écrivain.

Le suffrage universel, dont la bourgeoisie s'était si fort effrayée, tant qu'il fonctionnait en toute liberté, servit ses intérêts exclusifs plus même que ne l'avait fait le régime constitutionnel. Malgré les entraves mises à son initiative, par la responsabilité de ministres désignés par les chambres, par la nécessité d'obtenir pour toutes les mesures importantes le vote de la majorité législative, le pouvoir royal, usant de sa prérogative, avait parfois proposé d'introduire dans la législation économique et financière des modifications dont les intérêts bourgeois ne s'accommodaient pas. A un moment donné, la prérogative royale pouvait espérer l'emporter à l'aide des fonctionnaires qui faisaient l'appoint de sa majorité gouvernementale. Pendant la période de 1848 à 1851, rien de pareil ne se passa. Les événements de la rue et les idées qui travaillaient les esprits étaient sans doute parfois de nature à inquiéter les intérêts bourgeois ; mais, en même temps, ces intérêts n'eurent rien à craindre des empiétements de l'organisme

gouvernemental, qui, au lieu de diriger les assemblées, ne faisait qu'en suivre l'impulsion.

Atteinte par le régime impérial dans son importance politique, la bourgeoisie ne paraît pas devoir reprendre l'ascendant que lui donna le régime parlementaire. Voici comment le vigoureux écrivain que nous avons cité explique ce fait : « Tant que la bourgeoisie eut en face d'elle les deux premiers ordres, clergé et noblesse, elle eut fortement conscience d'elle-même, et cette conscience se soutint énergiquement. La classe bourgeoise se distinguait, se définissait, se sentait par opposition aux classes privilégiées ; mais du jour où elle est devenue tout, où il n'a plus existé en dehors d'elle ni classe ni caste qui la définit, elle a commencé à perdre peu à peu le sentiment d'elle-même. Aujourd'hui, cette bourgeoisie, qui est riche, qui possède, qui peut, n'a rien à dire d'elle-même ; sortie de son ancien milieu, elle paraît sans destinée, sans rôle historique ; elle n'a plus ni pensée, ni volonté. Tour à tour révolutionnaire et conservatrice, républicaine, légitimiste, doctrinaire, juste milieu ; un instant éprise des formes représentatives et parlementaires, puis en perdant jusqu'à l'intelligence ; ne sachant à cette heure quel système est le sien, quel gouvernement elle préfère ; n'estimant du pouvoir que les profits, n'y tenant que par la peur de l'inconnu et pour le maintien de ses privilèges ; ne cherchant dans les fonctions publiques qu'un nouveau champ, de nouveaux moyens d'exploitation, avide de distinctions et de traitements ; aussi pleine de dédain pour le prolétariat que la noblesse le fut jamais pour la roture, la bourgeoisie a perdu tout caractère ; ce n'est plus une classe puissante par le nombre, le travail, le génie, qui veut et qui pense, qui produit et qui raisonne, qui commande et qui gouverne ; c'est une minorité qui trafique, qui spéculé et qui agiote, une cohue. » Proudhon ne croit pas que le régime politique de la bourgeoisie puisse recommencer. « En vain, dit-il, voudrait-elle de nouveau se définir, s'affirmer, retrouver l'influence : *Tantum imbellis sine ictu*. »

Les intérêts matériels de la bourgeoisie n'ont pas été trop affectés par cette perte du pouvoir politique. Proudhon, dont nous continuons à citer le rude langage, constate ainsi ce résultat : « Grâce à l'établissement du suffrage universel, le peuple a monté dans l'ordre politique d'un cran ; la bourgeoisie a paru descendre en proportion ; mais ce que celle-ci a perdu d'un côté, on peut dire qu'elle l'a gagné de l'autre ; le développement de la féodalité industrielle et financière, qui domine l'empire et tient en respect la politique, formant ici compensation. » Ainsi la construction et l'exploitation des voies ferrées, qu'on a cru devoir concentrer et monopoliser, sont entre les mains de cette féodalité, qui, dans toutes les conventions qu'elle a passées avec les pouvoirs publics, a tenu elle-même la plume. Le monopole de la Banque et le privilège des établissements de crédit sont aussi entre les mêmes mains. Les attaches de cette féodalité s'étendent jusqu'à la presse, dont les principaux organes sont devenus objet d'exploitation privilégiée. Les monopoles et privilèges étant naturellement assez disposés à se prêter un mutuel secours, il en résulte que, sur toutes les questions d'économie sociale qui touchent à un de ces privilèges ou monopoles, les journaux sont très-sobres de discussions. En comparant la situation économique de la bourgeoisie d'aujourd'hui avec sa situation d'il y a vingt ans ; en considérant les lois passées depuis cette époque sur les mines, la banque, les chemins de fer, on voit qu'il s'est opéré là un mouvement de concentration à peu près de la même nature que celui qui s'est opéré en politique. La direction de la plus grande partie des forces économiques du pays s'est concentrée, et va tous les jours se concentrant de plus en plus dans des groupes relativement peu nombreux de capitalistes et d'industriels. Ce mouvement de concentration s'est même étendu à la propriété immobilière. A Paris, cette propriété, répartie sur un territoire d'environ 30 lieues carrées, habitée par une population de 1,800,000 âmes, est possédée par moins de 25,000 propriétaires.

Si les richesses, et les moyens d'action qui en sont la conséquence, augmentent pour la bourgeoisie, d'un autre côté son autorité sur les classes ouvrières va en diminuant. Tout en obéissant aux lois qui régissent l'ordre économique, les classes ouvrières ne croient pas que, dans la répartition des profits résultant du produit de leur travail, cet ordre économique leur assure tout ce que, à tort ou à raison, elles croient leur être justement dû. Elles étudient les lois et les principes sur lesquels repose cet état de choses et formulent à l'occasion leur programme, opposant économie politique à économie politique. L'autorité gouvernementale, qui, autrefois, se serait effrayée de ces manifestations, les tolère, en tant qu'elles se combinent avec la continuation de la présence à l'atelier et la paix de la cité. Elle a même fait plus : les dispositions légales qui, pour la fixation des conditions et du prix du travail, plaçaient l'ouvrier dans une situation inférieure à celle du maître, ont été modifiées. Les nouveaux programmes économiques, en voie d'élaboration, sont plutôt négatifs qu'affirmatifs. Le plus connu de ces récents programmes, celui qu'on a appelé le

Manifeste des soixante, et qui a été publié à l'occasion des élections de 1863, s'exprime ainsi dans un de ses principaux passages : « La bourgeoisie, notre aînée en émancipation, dut, en 1789, absorber la noblesse et détruire d'injustes privilèges. Il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action. » Les auteurs du *manifeste* se défendent de rêver : lois agraires, partage, maximum, impôt forcé. *La liberté, le crédit, la solidarité*, voilà leurs rêves, et, le jour où ces rêves se réaliseront, il n'y aura plus ni bourgeois, ni prolétaires, ni patrons ni ouvriers.

Le grand champion des classes ouvrières, Proudhon, a lui-même trouvé ce programme un peu louche, et il a rappelé qu'en 1789 on n'avait pas du tout dépouillé la noblesse de ses biens ; que les confiscations postérieures avaient été des faits de guerre, et qu'on s'était contenté d'abolir certains privilèges incompatibles avec les droits et la liberté de tous, abolition qui avait à la longue entraîné son absorption par la bourgeoisie. Quant aux nouvelles relations à établir entre le capital et le travail, Proudhon n'est guère plus explicite que le programme dont il s'est fait l'éloquent commentateur. Le système dont il propose l'adoption, il se borne à le dénommer, bien plus qu'à le définir : c'est la *mutualité* ; et il constate en même temps que le bourgeois en a horreur comme de l'anarchie et qu'il n'en veut à aucun prix. « Le bourgeois, dit-il, fait de la banque, de l'industrie, de l'agriculture même, de la navigation, de la commission ; mais en dehors de toute convention ayant pour but de diminuer les risques, d'écartier le hasard, de fixer les valeurs ou du moins d'en empêcher les violents écarts, de balancer les avantages entre le vendeur et l'acheteur, il a horreur de tout ce qui pourrait, en lui donnant une garantie, lui imposer une obligation. Il nie la solidarité économique, il répugne à la mutualité. »

Le bourgeois, en effet, en est encore aux notions d'économie politique enseignées par Quesnay, Adam Smith et Say. Tant que ces notions auxquelles Proudhon reconnaît le mérite d'être claires, faciles à saisir, simples, n'auront pas été remplacées par des doctrines présentant les mêmes mérites, le bourgeois continuera d'y donner son adhésion. Néanmoins, en présence du travail qui se fait en ce moment dans les esprits, et des projets de réorganisation sociale qui tendent à sortir du domaine des rêves pour entrer dans celui de la réalité, il est bon de connaître la dernière critique de Proudhon sur l'économie politique bourgeoise. « L'insolidarité économique, je devrais dire la non-moralité des transactions préconisées par l'économie politique de l'école anglaise, le bourgeois s'en est fait un principe, une théorie, une doctrine. Pour lui, l'idée d'un droit économique, complément et corollaire du droit politique et du droit civil, n'existe pas ; c'est un non-sens. *Chacun chez soi, chacun pour soi, et Dieu pour tous* ; telle est sa devise. La science économique, telle qu'il la comprend, ne repose pas sur une notion à deux termes, notion synthétique et positive, par conséquent, qui fait la science des intérêts à l'image de la justice même ; elle repose sur des notions élémentaires, simplistes, antinomiques, qui, ne pouvant se déterminer d'elles-mêmes et trouver leur équilibre, font de la science une bascule et une contradiction perpétuelles. Pour le bourgeois, par exemple, il n'y a pas de valeur vraie, bien qu'il parle sans cesse de la loi de l'offre et de la demande, bien que ces deux termes, *offre* et *demande*, impliquent, chacun à un point de vue différent, l'idée d'une valeur exacte, dont le débat entre l'offrant et le demandant indique la recherche. Aux yeux du bourgeois, la valeur est essentiellement arbitraire, d'opinion. De ce que la valeur est mobile, il conclut qu'elle est nécessairement fautive. Aussi dans les transactions, ni dans les réflexions qu'elles font naître en lui, ne s'inquiète-t-il jamais de l'équilibre des valeurs, du juste prix des marchandises, de la balance des services, du taux normal de l'intérêt et du salaire ; ce n'est pas lui qui donne dans ces chimères. Acheter, s'il peut, 3 fr. ce qui en vaut 6 ; vendre 6 fr. ce qui en vaut 3, cela en dépit de la connaissance personnelle qu'il a de la situation et des choses, en dépit du dommage que peut éprouver le prochain : voilà sa maxime commerciale, et il la professe sans vergogne. Dites-lui ensuite que les rentes, intérêts, bénéfices qu'il tire, par une guerre de ruses, d'embuscades et de surprises, du monopole que lui procurent la supériorité de ses capitaux et les ambages du commerce, sont de la déloyauté : il se fâche, et c'est ce qui sauve son honorabilité. Au moins il est convaincu que les actes plus ou moins scabreux auxquels il se livre tous les jours du matin au soir, ayant leur nécessité, ont leur légitimité ; qu'il n'y a par conséquent ni escroquerie ni vol, sauf dans les cas définis par le code. »

Ce langage est plutôt une charge humoristique qu'une critique sérieuse. Sur les points même où Proudhon a le plus raison, les sarcasmes échappés à sa verve caustique portent tout autant sur ce qui n'est pas bourgeois que sur le bourgeois. La tranquillité avec laquelle un tel langage est accueilli est un indice du calme qui s'est fait dans les esprits ; et il est à espérer que ces formidables questions d'intérêts de classe à classe, dont on avait jusqu'à